

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_071

Séance du mardi 07 juillet 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 02/07/2020

Présents : 18

*L'an deux mille vingt et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Votants: 18

Pour : 18

Contre : 0

Présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Secrétaire de  
séance: Michèle BUISSON

Représentés:

Excusés: Olivier MALACHANNE

Absents:

Objet: Délibération paiement rétroactif des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller municipal  
- DE\_2020\_071

Vu la délibération N° 2020\_064 du 23 mai 2020 concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints et d'un conseiller municipal;

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de fixer la date d'application des indemnités au 24 mai 2020 avec effet rétroactif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition du maire.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphane Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/07/2020 048-200057594-20200707-DE_2020_071-DE